



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU 16 AVRIL 2026 A 19H30

Le 16 avril 2026, le Conseil municipal de Sainte-Geneviève-des-Bois, régulièrement convoqué le 10 avril 2026 conformément aux articles L 2121.10 et L 2121.12 du Code Général des Collectivités Territoriales, s'est réuni à la Mairie, salle du conseil municipal, sous la présidence de Monsieur Frédéric PETITTA, Maire.

Etaient présents :

Frédéric PETITTA, Nathalie VASSEUR, Amir BEN MERZOUG, Nadia CARCASSET, Jean-Pierre VIMARD, Sarah BENHAMMOU, Philippe ROGER, Alice SEBBAG, Héritier LUNDA, Karine FARINA, Marc LE MEUR, Mohammed ZAOUÏ, Laurence BELAIGUES, Michelle BOUCHON, José MARTINS, Patricia BARTOLI, Brahim OUAREM, Cathy DA MOTA, Jacques BOULANGER, Franck CHAUVEAU, Florence ROGER, Sébastien CHAMBRY, Emmanuel GAPAILLARD, Stéphanie DALMASSO, Bertrand PUARD, Adrien FRANCISCO, Julie FERRÉ, Mickael AMAND, Marie-Noëlle ROLLY, Dimitri GORGE BERNAT, Mélanie SCHLATTER, Ivan CARRENO, Tahamout BENKHETTACHE.

Lesquels forment la majorité des membres en exercice du Conseil municipal et peuvent valablement délibérer aux termes de l'article 2121.17 du code du texte précité.

Excusés ayant donné pouvoir :

Philippe DECOMBLE (pouvoir à Jean-Pierre VIMARD), Maria DE JESUS (pouvoir à Nathalie VASSEUR), Naïma FERROUDJI (pouvoir à Philippe ROGER), Marie-Eve HODGI (pouvoir à Mohammed ZAOUÏ), Raymonde BLÉCOURT (pouvoir à Sarah BENHAMMOU), Patricia QUIEDEVILLE (pouvoir à Julie FERRÉ).

Absents Excusés :

Nombre de membres

composant le conseil : 39

en exercice : 39

présents : 33

représentés : 6

absents : 0

Frédéric PETITTA, Maire, ayant procédé à l'appel nominal, déclare la séance ouverte

Jean-Pierre VIMARD est élu secrétaire.



CONSEIL MUNICIPAL DU 16 AVRIL 2026

Délibération n°26-59

DGA : Caroline CARSOULLE

Service : Pôle Santé

Affaire suivie par Michelle CARRIC

SOUS-PREFECTURE DE PALAISEAU
ESSONNE

23 AVR. 2026

ARRIVÉE

VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2026
CENTRE MÉDICO-PSYCHO-PÉDAGOGIQUE

LE CONSEIL MUNICIPAL

VU l'article 8-1 de la loi du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des communes, départements et régions,

VU la loi n°88-13 du 5 janvier 1988 d'amélioration de la décentralisation et notamment son article 16,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment l'article L 2312-1,

VU le Code de l'Action Sociale et des familles, et notamment l'article L 312-1,

VU l'arrêté du 22 décembre 2025 relatif à l'instruction budgétaire et comptable M. 22 applicable aux établissements et services publics sociaux et médico-sociaux,

CONSIDÉRANT le budget primitif 2026 transmis à l'Agence Régionale de Santé d'Ile-de-France (ARS) pour autorisation budgétaire,

CONSIDÉRANT l'avis de la Commission Solidarités, Santé, Grand Âge et Qualité du **service public** qui s'est tenue le 9 avril 2026,

CONSIDÉRANT le rapport de présentation de Monsieur le Maire.

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ

ADOPTE le budget primitif 2026 du Centre Médico-Psycho-Pédagogique, lequel s'équilibre en dépenses et en recettes, ainsi qu'il suit :

Section de fonctionnement	1 286 225 €
Section d'investissement	49 439 €

VOTE

Pour : 39

Contre :

Abstention :

Pour extrait conforme.

Frédéric PETITTA

Maire de Sainte-Geneviève-des-Bois

Président de Cœur d'Essonne Agglomération



V - ANNEXE Budget Primitif 2026 - Centre Médico Psycho Pédagogique <i>Arrêté et signatures</i>	V A
--	--------------------------

Nombre de membres en exercice : 39
Nombre de membres présents : 33
Nombre de membres représentés : 6
Nombre de suffrages exprimés : 39
VOTES : Pour : 33
Contre :
Abstentions :

Date de convocation : 10 avril 2026

Présenté par le Maire,
A Sainte Geneviève des Bois, le 16 avril 2026

Le Maire,

Délibéré par le Conseil Municipal, réuni en session ordinaire,
A Sainte Geneviève des Bois, le 16 avril 2026

Les membres du Conseil Municipal,

M. PETIT

Mme VASSEUR

M. VIMARD

Mme BENHAMMOU

M. ROGER

Mme SEBBAG

M. BEN MERZOUG

Mme DE JESUS

M. ZAOUI

Mme BOUCHON

M. OUAREM

M. BOULANGER

M. CHAMBRY

Mme ROGER

M. GAPAILLARD

Mme DA MOYA

M. PUARD

Mme DALMASSO

Mme BLECOURT

Mme FERRÉ

M. AMAND

Mme MARCASSET

M. LUNDA

Mme FARINA

M. LE MEUR

Mme BELAIGUES

M. DECOMBLE

M. CHAUVEAU

Mme HODGI

M. MARTINS

Mme FERROUDJI

M. FRANCISCO

Mme BARTOLI

Mme QUIEDEVILLE

Mme ROLLY

M. GORGE BERNAT

Mme SCHLATTER

M. CARRENO

Mme BENKHETTACHE

Certifié exécutoire par le Maire, compte tenu de la transmission en préfecture, le 23 avril 2026
et de la publication le

A Sainte Geneviève des Bois, le

